

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **28**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
**Groupement de
commandes - Marché
d'achat de fournitures
de bureau**

SEANCE DU MARDI 05 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 05 novembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 30 octobre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry
BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard
DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Eric BOUCOURT

GROUPEMENT DE COMMANDES MARCHÉ D'ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;
- **Considérant** que le Code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant d'une part de réaliser des économies d'échelle et d'autre part de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats ;
- **Considérant** que dans ce cadre, il apparaît opportun de constituer un groupement de commande exclusivement constitué en vue de la passation et de l'exécution d'un marché public pour l'achat de fournitures de bureau entre la Commune de THIERS et la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne ;
- **Considérant** que ce groupement de commande est constitué temporairement, jusqu'aux termes du marché public ;
- **Considérant** que la Ville de THIERS assurera la coordination de ce groupement ;
- **Considérant** que si les seuils de procédure formalisée sont atteints, la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle de la Ville de Thiers ;
- **Considérant** que si le marché est passé en procédure adaptée, il sera créé une commission des marchés en procédure adaptée had oc sans condition de quorum constituée de la façon suivante :
 - Membres de la CMAPA de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne,
 - Membres de la CMAPA de la Ville de Thiers.

La commission des MAPA du groupement est présidée par le représentant du coordonnateur. En cas de partage égal des voix, le président de la commission a voix prépondérante.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE:

- **Approuve** la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Thiers et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ayant pour objet l'achat de fournitures de bureau, selon les conditions de la convention constitutive ;
- **Approuve** le fait que la Ville de Thiers assume le rôle de coordonnateur dudit groupement de commandes ;
- **Autorise** le lancement de la procédure de passation de marché dans le cadre du périmètre de la convention de groupement de commandes ;
- **Approuve** la création d'une CMAPA ad hoc en cas de procédure adaptée et le fait que la CAO compétente sera celle de la Ville de Thiers en cas de procédure formalisée ;
- **Autorise** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Eric BOUCOURT

le Maire,



Stéphane RODIER